

Devenir Mécène du

Vélo Sports Cacien



www.vscacien.clubeo.com

<https://fr-r.facebook.com/VeloSportCacien/>

vscacien@gmail.com

Siège Social : 11 Place du Cloître '45430 Chécy

Local club : Rue du Port 45430 Chécy (à côté des terrains de Tennis)



Le Mécénat Sportif :

Toutes les entreprises peuvent y prétendre ainsi que les particuliers

Définition :

Soutien matériel (financier ou en nature), sans contre partie directe (limites définies par la loi), à une structure habilitée à délivrer des reçus pour l'exercice d'activité présentant un intérêt général.

Le soutien peut-être attribué à la structure en général ou à une action particulière de cette structure.

Toutes les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC, BNC, ou BA sont concernées (loi Aillagon)

Avantages Fiscaux :

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60% du montant du don versé, dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaire, hors taxe.

Cette réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 années suivantes si l'entreprise est déficitaire l'année du don, ou si la totalité des dons dépasse le seuil de 5 pour 1000 du CA hors taxes

Exemples :

Taille de l'entreprise	Ex n°1	Ex n°2	Ex n°3	Ex n°4	Ex n°5
Chiffre d'affaires	100 000€	250 000€	500 000€	1 000 000€	2 000 000€
Plafond (5/1000 du CA)	500€	1 250€	2 500€	5 000€	10 000€
Don possible au club	500€	1 250€	2 500€	5 000€	10 000€
Réduction d'impôts	300€	750€	1 500€	3 000€	6 000€
Coût réel pour l'entreprise	200€	500€	1 000€	2 000€	4 000€

Comparaison avec le sponsoring

Les dépenses de parrainage sont assimilées à des dépenses de nature publicitaire et sont ainsi traitées comme frais généraux.

De par son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.

Le mécénat représente une économie d'impôts d'environ 40% par rapport au parrainage.

Cette réduction porte directement sur le montant de l'impôt à régler et non sur le revenu imposable.

Ce bénéfice fiscal est donc immédiat.

Un avantage pour le club et pour l'entreprise

Pour le club : soutenir ses projets :

- 1) L'Organisation de course de niveau départemental et régional
- 2) Achats de vélos pour l'école de cyclisme
- 3) Formations des entraîneurs
- 4) Stages de découverte pour les plus jeunes
- 5) Stage d'approfondissement pour les plus expérimentés
- 6) L'accueil pour tous sans restriction d'âge de sexe ou de nationalité

Pour votre entreprise : Des avantages

- 1) Bénéficier des avantages fiscaux
- 2) Valoriser votre image au travers des valeurs véhiculées par le cyclisme
- 3) Développer votre réseau en côtoyant nos partenaires et nos licenciés
- 4) Montrer votre Image sur nos compétitions
- 4) Être un acteur reconnu et associé à nos couleurs
- 5) Participer à la vie d'un club motivé et dynamique

Nos partenaires :

